

# **Le soignage des malades en France [suite]**

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 12

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683197>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

propre cautère ou le désagréable séton, ou bien que les orifices de perforation des lobules des oreilles de vos fillettes n'aient pas suppuré. Bien plus, si j'ai réellement atteint le but que je me suis fixé en écrivant cet article, je compte trouver en vous des apôtres convaincus qui répandront ces idées et combattront les préjugés dangereux que j'ai signalés; pour une personne avertie, agir autrement serait, en effet, presque risquer de se rendre moralement complice d'homicides par imprudence!

---

## LE SOIGNAGE DES MALADES EN FRANCE

(Suite.)

---

### II. LES INFIRMIÈRES ANGLAISES

#### a) LE RECRUTEMENT

La profession de garde-malade a totalement changé en Angleterre sous l'impulsion de Miss Florence Nightingale; tandis que Dickens dépeint la garde-malade malpropre, ivrogne, intéressée, c'est un honneur maintenant de porter ce titre en Angleterre.

Les jeunes Anglaises obligées de gagner leur vie se dirigent de préférence vers cette carrière; leurs parents dépensent ce qu'ils gagnent, c'est admis; aux enfants à pourvoir à leur propre subsistance. Le nombre des postulantes permet de faire un choix excluant celles qui ne sont pas très fermes dans leur idée ou qui sont moins douées. Le célibat est exigé, mais non le vœu de célibat; il arrive au contraire souvent aux nurses de se marier, elles savent alors qu'elles ne seront plus nurses.

La postulante est rendue attentive

aux difficultés qui l'attendent; si elle persiste dans sa demande, on lui envoie un questionnaire demandant des renseignements personnels, un règlement, et lorsque la « matron » est munie des certificats et des papiers de la préposée, elle juge, après une entrevue, de l'admission ou du refus.

Si la personne est acceptée, elle passe par un temps d'essai qui permet de juger de ses aptitudes; si celles-ci sont suffisantes et si la garde ne renonce pas à continuer, elle est nommée « probationer » et fait partie du personnel d'hôpital.

#### b) CONDITIONS PÉCUNIAIRES.

A partir de la seconde année, les élèves sont rétribuées 300 à 500 francs par an. Le rang de « staffnurse » ou élève diplômée s'obtient au bout de trois ans, quelquefois de deux. La nurse peut alors devenir garde privée, ou rester dans l'hôpital, si ses supérieures veulent la garder et qu'il y ait de la place libre.

Elle peut gagner 250 francs la première année, 375 francs la seconde, 500 francs la troisième, de 600 à 750 francs pendant la plus grande partie de sa vie, de 750 à 900 francs et parfois 1250 francs à la fin de sa carrière, c'est-à-dire vers cinquante ans.

La carrière de nurse ne suffit pas pour assurer une retraite. Ce fait a été le point de départ de la fondation de caisses de retraite auxquelles s'inscrivent beaucoup de gardes; on encourage vivement les nurses à prendre ces assurances.